

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**N° 242  
22 septembre 2015**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-quarante-deuxième (242<sup>e</sup>) séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 22 septembre 2015, à 19 h 30, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président du conseil des commissaires.

**APPEL DES PRÉSENCES**

**PRÉSENCE (P)      ABSENCE MOTIVÉE (M)**

**COMMISSAIRES (QUORUM)**

M <sup>me</sup> Andrée-Anne AUBIN	(P)
M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Alain CHAREST	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M <sup>me</sup> Lucie GAGNON	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M <sup>me</sup> Guylaine LAVIGNE	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)
M <sup>me</sup> Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 11  
ABSENCES : 00  
TOTAL : 11

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Stéphanie LACOSTE	(P)
M <sup>me</sup> Josée LIZOTTE	(P)
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M <sup>me</sup> Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M. Yves GENDRON	Directeur, Service des ressources matérielles
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

Ouverture de la séance à 19 h 30.

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période à la disposition de l'assistance
3. Correspondance et période de questions des élèves
4. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 août 2015 (No 241).
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 août 2015 (No 241).
6. Amendement à la résolution 2136-2015 - Demande - PQI - Secteur jeunes (**Direction générale – Dossier de décision**)
7. Modifications au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances (**Direction générale – Dossier de décision**)
8. Création de poste - Plan d'effectifs du personnel de soutien - Secteur général (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
9. Engagement régulier temps plein - Personnel enseignant (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
10. Congé sabbatique à traitement différé - Personnel de soutien (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
11. Mandat – Appel d'offres pour la vérification des antécédents judiciaires (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
12. Liste des chèques émis (**Mme Isabelle Marquis**)
13. Période réservée au comité de parents
14. Période réservée au président
15. Période réservée à la direction générale
16. Affaires nouvelles

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION CC : 2137/2015**

Il est proposé par Mme Stéphanie Lacoste et appuyé par M. Alain Charest, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

SANS OBJET

**3. CORRESPONDANCE ET PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES**

SANS OBJET

**4. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 25 AOÛT 2015 (NO 241)**

**RÉSOLUTION CC : 2138/2015**

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis et appuyé par Mme Lise Morin, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 août 2015 (no 241).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU MARDI, 25 AOÛT 2015 (NO 241)**

**RÉSOLUTION CC : 2139/2015**

Il est proposé par Mme Andrée-Anne Aubin et appuyé par M. Marc Bergeron, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires du mardi, 25 août 2015 (no 241).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2136-2015 - DEMANDE - PQI - SECTEUR JEUNES (Direction générale – Dossier de décision)**

La résolution adoptée le 25 août dernier nécessite un amendement au niveau du nombre de locaux demandé à l'école Jésus-Adolescent.

**RÉSOLUTION CC : 2140/2015**

CONSIDÉRANT l'augmentation démographique prévue et confirmée pour la ville de Drummondville;

CONSIDÉRANT les nombreux projets domiciliaires en cours dans la ville de Drummondville pour répondre aux besoins de l'augmentation démographique;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a l'obligation d'admettre les élèves qui s'inscrivent dans ses écoles ;

CONSIDÉRANT que la clientèle du préscolaire et du primaire est en hausse sur le territoire de la commission scolaire tel que le confirment année après année les prévisions de clientèle préparées par le MEESR ;

CONSIDÉRANT que cette hausse de clientèle est constante et soutenue depuis 2010 et que la commission scolaire devra accueillir plus de 500 élèves supplémentaires au primaire d'ici l'année scolaire 2019-2020 ;

**SUITE, PAGE 4**

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil des écoles primaires a été analysée conjointement avec le MEESR ;

CONSIDÉRANT que le manque d'espaces a été reconnu et qu'en ce sens la construction de trois écoles a été accordée par le MEESR pour les années scolaires 2011-2012, 2012-2013 et 2014-2015;

CONSIDÉRANT l'analyse de l'évolution de la clientèle par secteurs réalisée par la commission scolaire et soumise au MEESR ;

CONSIDÉRANT l'importance que des locaux supplémentaires soient disponibles dans le secteur de l'école St-Germain et qu'une école soit également disponible à la jonction des secteurs nord et sud du territoire de la commission scolaire en septembre 2017 afin d'éviter le déplacement d'un grand nombre d'élèves et ainsi de répondre aux besoins d'espaces qui sont prévus pour l'année scolaire concernée ;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire possède les terrains nécessaires pour l'agrandissement et la construction de cette école;

Il est proposé par Mme Manon Rivard et appuyé par Mme Lyne Bélanger, de transmettre au MEESR :

- La demande d'ajout de douze (12) locaux ainsi qu'un gymnase double à l'école Jésus-Adolescent de St-Germain pour l'année scolaire 2016-2017;
- la demande d'ajout d'une nouvelle école (école D) à la jonction des secteurs nord et sud de son territoire pour l'année scolaire 2017-2018 ;

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**7. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET POUVOIRS AUX DIVERSES INSTANCES (Direction générale – Dossier de décision)**

La Loi sur l'instruction publique prévoit que la commission scolaire doit adopter un *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances*. Un tel règlement a été adopté en 1999.

Le 16 décembre 2008, le conseil des commissaires avait adopté une résolution déléguant au directeur général le pouvoir de modifier et d'ajuster les pouvoirs actuellement délégués à des directions d'unités administratives.

L'objectif d'une telle révision était d'identifier les secteurs d'activités et les pouvoirs qui peuvent être partagés dans certains services et établissements de manière à assurer une gestion efficace, tout en maintenant les principes d'imputabilité requis.

En conséquence, le 7 avril 2009, par voie de résolution du conseil, quelques modifications avaient été apportées au *Règlement*.

Aucune révision complète n'a été faite depuis. Or, compte tenu des différents changements intervenus dans la *Loi sur l'instruction publique* et autres législations touchant la commission scolaire, une mise à jour du *Règlement* a été effectuée.

Il est recommandé au conseil des commissaires de procéder à l'adoption de la résolution qui suit, afin de permettre la mise en application du *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances*, tel que modifié.

**SUITE, PAGE 5**

### **RÉSOLUTION CC : 2135/2015**

CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil des commissaires de déléguer des pouvoirs à ses différentes instances;

CONSIDÉRANT que dans la délégation de pouvoirs actuellement en vigueur à la commission scolaire, les directions de service et d'établissement se sont vues déléguer différents pouvoirs et autorisations;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour complète du *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances*, afin de tenir compte des changements législatifs impliquant les commissions scolaires;

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Stéphanie Lacoste, d'adopter la mise à jour du *Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs aux diverses instances*.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **8. CRÉATION DE POSTE - PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN - SECTEUR GÉNÉRAL (Service des ressources humaines – Dossier de décision)**

Lors de l'adoption du plan d'effectif du secteur général du personnel de soutien, au mois de mai dernier, certains postes avaient été abolis en raison, notamment, des compressions budgétaires.

Les modifications aux règles budgétaires, l'adoption du budget, les discussions et consultations entourant l'opportunité de réviser certaines coupures initialement identifiées sont à la source de la présente résolution, visant à recréer un poste initialement aboli au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Ainsi, le poste d'agente de bureau, classe I, au service des ressources matérielles, a été identifié comme étant prioritaire dans la mise en œuvre des opérations en vue de l'année scolaire 2015-2016.

Il est donc proposé d'en autoriser la création.

### **RÉSOLUTION CC : 2142/2015**

Il est PROPOSÉ par Mme Élisabeth Jutras et APPUYÉ par M. Gaétan Delage, de procéder à la création d'un poste régulier à temps plein au plan d'effectif du secteur général 2015-2016 :

Agente ou agent de bureau, classe I  
Service des ressources matérielles

35 heures/semaine

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ENGAGEMENT RÉGULIER TEMPS PLEIN - PERSONNEL ENSEIGNANT**  
(Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'analyse des données de l'organisation scolaire 2015-2016 ainsi que la démission d'une enseignante, en français au secondaire, permet de soumettre à l'approbation du conseil, l'embauche des personnes dont on trouve les coordonnées ci-dessous, à des postes d'enseignantes ou d'enseignants réguliers temps plein, conformément aux dispositions de la clause 5-3.20 de l'Entente nationale.

**RÉSOLUTION CC : 2143/2015**

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Lucie Gagnon, d'engager à temps plein les personnes suivantes aux dates susmentionnées :

Champ 12 – français au secondaire

Marie-Claude Simoneau  
(2015-09-08)

Champ 13 – Sciences au secondaire

Ariane Duranleau  
(2015-08-25)

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ - PERSONNEL DE SOUTIEN** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de congé autofinancé vise à permettre à une personne salariée de voir son traitement étalé sur une période déterminée, afin de pouvoir bénéficier d'un congé autofinancé.

Il n'a pas pour but de fournir à la personne salariée des prestations au moment de sa retraite, ni de différer de l'impôt.

En vertu de la convention collective applicable, le congé peut être d'une durée de 6 à 12 mois. L'octroi du congé est du ressort de la commission.

La demande de congé sabbatique à traitement différé qui est présentée est conforme à l'application des règles de l'entente nationale.

**RÉSOLUTION CC : 2144/2015**

Il est PROPOSÉ par Mme Isabelle Marquis et APPUYÉ par Mme Élisabeth Jutras, d'accorder à la personne suivante, un congé sabbatique à traitement différé :

Lachapelle, Josée

Éducatrice en service de garde  
École Saint-Bonaventure  
Contrat : 2 ans  
Durée : 01-01-2016 au 31-12-2017  
Congé : 01-01-2016 au 30-06-2016

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**11. MANDAT – APPEL D’OFFRES POUR LA VÉRIFICATION DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

En septembre 2006, de nouvelles dispositions modifiant la Loi sur l’instruction publique sont entrées en vigueur relativement à la vérification des antécédents judiciaires.

Cette même année, la Commission scolaire des Chênes convenait d’une entente la liant à la Sureté du Québec- MRC de Drummond, pour la réalisation de ces vérifications. Cette entente, renouvelable automatiquement aux 2 ans, vient à échéance le 11 septembre 2016.

Pendant ce temps, au mois d’août dernier, la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) transmettait, à l’intention de ses membres, une invitation à joindre son regroupement pour les services concernant la vérification des antécédents judiciaires.

Considérant notamment les coûts actuels relativement élevés pour ce service ainsi que les délais de production des rapports, il y a lieu de considérer la participation de la Commission scolaire des Chênes à un tel regroupement.

**RÉSOLUTION CC : 2145/2015**

CONSIDÉRANT les besoins de la commission scolaire de pouvoir offrir des services professionnels dans le cadre de la vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT que le Vérificateur général du Québec identifie le processus d’achats regroupés comme une initiative facilitant la réalisation d’économies, tel que mentionné dans son rapport 2010-2011 traitant des frais d’administration des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) sollicite des mandats afin d’offrir des services de cette nature qui pourront être adaptés aux besoins spécifiques de chaque commission scolaire;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt de la Commission scolaire des Chênes de participer à ce regroupement dans le cadre de la vérification des antécédents judiciaires;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Chênes doit signifier son intention dès maintenant à la FCSQ si elle désire se joindre au regroupement d’achats lorsque son contrat avec La Sureté du Québec-MRC de Drummond prendra fin le 11 septembre 2016;

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres tient compte d’une préoccupation pour l’achat régional;

CONSIDÉRANT que la FCSQ s’est proposée afin de publier l’appel d’offres et recevoir les soumissions pour le regroupement;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation des pouvoirs;

IL EST PROPOSÉ par M. Patrick Lagueux et APPUYÉ par Mme Josée Lizotte, d’autoriser la participation de la Commission scolaire des Chênes au regroupement d’achats sur la vérification des antécédents judiciaires de la Fédération des commissions scolaires du Québec et autoriser la direction du Service des ressources humaines à donner suite à la présente résolution, auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ**

**12. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS (Mme Isabelle Marquis)**

Madame Marquis fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur la liste de chèques # 197.

**13. PÉRIODE RÉSERVÉE AU COMITÉ DE PARENTS**

Mesdames Morin et Lacoste rappellent la tenue d'une autre manifestation pacifique (*chaîne humaine*) en appui à l'école publique, le jeudi, 1<sup>er</sup> octobre, de 7h30 à 8h, devant l'école Jeanne-Mance. Tous les acteurs du monde de l'éducation y sont conviés.

Par ailleurs, la toute première rencontre du comité de parents est prévue pour le mercredi, 7 octobre 2015.

**14. PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

Monsieur le président informe ses collègues qu'il rencontrera sous peu les députés de Johnson et de Drummond – Bois-Francs, messieurs André Lamontagne et Sébastien Schneeberger. Il abordera notamment, en leur présence, les projets soumis dans le cadre du PQI, la démocratie scolaire et les fusions de commissions scolaires.

Il fait un bref retour sur la soirée de remise des médailles de l'Ordre du mérite scolaire, dont la Commission scolaire des Chênes était l'hôtesse, le 17 septembre 2015. À cette occasion, le commissaire Alain Charest et l'agent de développement en sport à la commission scolaire, M. Michel Couturier, ont respectivement été décorés des médailles de bronze et d'argent de l'Ordre. Monsieur Houle leur réitère ses félicitations. Il souligne par ailleurs les excellentes prestations des élèves des programmes de musique et de danse de l'école Jean-Raimbault à cette occasion.

**15. PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20h05, l'ordre du jour étant épuisé, le président décrète la levée la séance du conseil des commissaires.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG